

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 13 mars 2023
N° CP-2023-2-5-2
N° applicatif 5528

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service collèges

RENOUVELLEMENT D'UNE EXPERIMENTATION D'USAGES NUMERIQUES DANS LES COLLEGES

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une convention partenariale, permettant de prolonger une expérimentation autour d'usages numériques innovants dans les collèges. Il s'agit d'une convention financière avec le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) visant à poursuivre l'équipement en tablettes numériques du collège Capitaine Dreyfus à RIXHEIM.

Dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle stratégie numérique dans les collèges il est proposé de renouveler les expérimentations existantes selon les échéances respectives.

1. L'usage des outils numérique dans les collèges, un marqueur fort pour la CeA

La politique du numérique éducatif dans les collèges constitue l'un des champs de la politique publique collège sur lequel la CeA souhaite marquer une ambition forte au service des collégiens alsaciens. Pour mémoire, les deux Collectivités départementales alsaciennes avaient adopté, chacune, un plan d'équipement visant à déployer les moyens nécessaires à l'utilisation des outils numériques dans les 147 collèges.

Ces programmes d'action réalisés pour un coût de 14 M€ sur les 90 collèges du Bas-Rhin (2018-2020) et de 6M€ pour les 57 collèges du département du Haut-Rhin (2018-2020) sont arrivés à terme au moment de la création de la CeA.

Des expérimentations d'usages numériques innovants en cours ou nouvelles sont développées par la Collectivité dans les collèges afin d'alimenter la future politique d'usages numériques qui sera déployée par la Collectivité.

Cette future stratégie numérique de la CeA fera l'objet d'une délibération de l'Assemblée plénière de la CeA fin 2023.

La réflexion lancée permettra de modéliser la vision de la CeA en matière d'usages numériques dans les collèges avec le souci d'aborder le sujet selon un spectre dépassant le cadre strict des plans d'équipements informatiques traditionnels.

L'enjeu sera d'envisager la question numérique selon une approche à 360°C des conditions d'apprentissages et de proposer une feuille de route jusqu'à la fin du mandat politique pour les 147 collèges alsaciens. Dans le respect de ce calendrier, il vous est proposé de poursuivre un partenariat favorisant l'expérimentation d'usages numériques innovants dans les collèges.

Dans l'attente de l'adoption de la nouvelle stratégie numérique, le Comité de pilotage a approuvé la poursuite des 11 expérimentations en cours (Tablettes pour tous les élèves : Rixheim et Mulhouse St-Exupéry ; BYOD : Ingwiller, Molsheim Bugatti et Dettwiller ; Ipads ou ordinateurs portables pour certaines sections : Bischwiller, Mulhouse Bourtzwiller et Barr Schuré ; cités éducatives : Mulhouse Coteaux, Strasbourg Neuhof Elsau Meinau et Strasbourg HautePierre) et d'en renouveler les conventions selon leurs temporalités propres.

Le premier de ces renouvellements concerne le collège de Rixheim.

2. Le renouvellement d'une expérimentation d'usages innovants dans les collèges : convention de partenariat avec le SIHE de Rixheim permettant le financement de tablettes numériques pour les élèves du collège Capitaine Dreyfus de Rixheim

L'article L. 213-2 du Code de l'Éducation dispose que la Collectivité a la charge des collèges et qu'à ce titre, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

En 2015, le collège Capitaine Dreyfus à Rixheim a été doté de tablettes Ipad pour les élèves et les enseignants, dans le cadre du Plan Numérique lancé par l'Etat. Une évaluation des usages, réalisée en 2017, a permis de démontrer que l'équipe pédagogique du collège avait mis en œuvre de nombreux nouveaux usages, dans toutes les disciplines.

Afin de poursuivre la dynamique ainsi créée, la Collectivité a souhaité maintenir un équipement individuel en tablettes numériques, en mettant à disposition du collège Capitaine Dreyfus, chaque année, une dotation complémentaire de tablettes.

Cette opération est une reconduction du dispositif mis en œuvre par le Département du Haut-Rhin issu du plan Hollande et fait partie des expérimentations citées ci-dessus.

En parallèle, le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) investit depuis de nombreuses années dans le Numérique Educatif en accordant annuellement une subvention aux deux établissements de son périmètre (collège Henri Ulrich à Habsheim et collège Capitaine Dreyfus à Rixheim) pour l'achat de matériels et de ressources numériques. Le SIHE souhaite donc se positionner comme partenaire de cette opération et participera au financement des équipements. Les tablettes sont achetées par la Collectivité, qui en gardera la propriété. Le besoin est estimé à 300 tablettes sur les deux prochaines années. Chaque équipement présente un coût estimé à 400 € TTC. La participation du SIHE s'élève à 100 € par équipement, ce qui représente un montant forfaitaire de 15 000 € par an.

La convention est conclue pour une durée de deux ans, pour couvrir les besoins des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025. Le SIHE rembourse à la Collectivité sa quote-part, en une fois, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du titre de recettes émis par la Collectivité. A noter qu'une première convention avait déjà été signée avec le SIHE en 2021, pour couvrir les besoins des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. La présente convention propose de poursuivre ce partenariat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver la convention financière à conclure avec le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE), jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront imputés en recette d'investissement chaque année, comme suit :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P197	O001	P197E09	T80	(1193) 13-1311-221	15 000 €
TOTAL					15 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY